



eldorado gold

---

Eldorado Gold

# Code de conduite des fournisseurs

## Code de conduite des fournisseurs

### I. Objectif et portée

Eldorado Gold Corporation (« Eldorado » ou la « Société ») s'est engagée à intégrer la durabilité dès le départ, comme l'indique son cadre de durabilité. Le présent code de conduite des fournisseurs (le « **Code des Fournisseurs** ») a pour but de régir la conduite des fournisseurs lorsqu'ils font des affaires avec Eldorado ou ses filiales ou en leur nom.

La Société attend des fournisseurs qu'ils respectent l'ensemble des règlements et lois applicables là où, tout comme Eldorado, ils exercent leurs activités, ainsi que les normes minimales prévues par le Code des fournisseurs.

### II. Conformité juridique

#### Respect des lois et des règlements

La Société attend des fournisseurs qu'ils agissent de manière éthique et qu'ils se conforment aux lois et règlements des territoires dans lesquels ils exercent, de même qu'Eldorado, leurs activités. Une conduite illégale ou contraire à l'éthique de la part des fournisseurs peut nuire au rendement financier et à la rentabilité de la Société, avoir des répercussions importantes sur la réputation de la Société et exposer Eldorado et ses administrateurs, dirigeants et employés à des poursuites pénales et civiles.

Les fournisseurs sont également tenus de mener leurs activités conformément au Code des fournisseurs, quelles que soient les coutumes ou pratiques locales. En cas de conflit entre les dispositions du Code des fournisseurs et les dispositions contractuelles, la norme la plus stricte s'applique.

#### Délit d'initié

Les lois sur les valeurs mobilières et la réglementation boursière sont extrêmement sévères en ce qui concerne les délits d'initiés et l'utilisation et la divulgation de renseignements importants non publics. Il est interdit aux fournisseurs d'acheter ou de vendre des titres de la Société lorsqu'ils sont en possession de renseignements importants non publics concernant les activités, l'exploitation ou le capital de la Société. De même, il leur est interdit d'informer d'autres personnes de ces renseignements.

Les fournisseurs et les représentants doivent se conformer à la [politique en matière de délits d'initiés](#) de la Société, qui est intégrée par renvoi dans le présent document et que l'on peut consulter sur le site Web d'Eldorado.

#### Corruption

Les fournisseurs doivent soutenir des environnements commerciaux ouverts, équitables et compétitifs, notamment en matière de publicité, de vente et de concurrence. Les fournisseurs doivent s'abstenir de s'entendre pour fixer les prix, de répartir les marchés ou de se livrer à de l'espionnage industriel ou à d'autres pratiques commerciales déloyales et anticoncurrentielles.

En aucun cas, il n'est acceptable d'offrir, de donner, de solliciter ou de recevoir toute forme pot-de-vin, ou autre incitatif financier ou non. De même, les fournisseurs doivent éviter, réellement ou

en apparence, d'influencer de manière inappropriée les relations avec les organismes ou les particuliers avec lesquels la Société traite dans le cadre de ses activités.

Les fournisseurs doivent également se conformer à toutes les lois applicables interdisant les paiements irréguliers aux fonctionnaires. Les fournisseurs doivent mener leurs relations avec les fonctionnaires et les employés du gouvernement conformément à la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada), à la *Foreign Corrupt Practices Act* [Loi sur les pratiques de corruption à l'étranger] (États-Unis) et aux lois et règlements locaux, et de manière à ce que l'intégrité et la réputation de la Société, des gouvernements et des fonctionnaires ou employés du gouvernement ne soient pas remises en question ou ne soient pas une source d'embarras si les détails de ces relations sont rendus publics.

Les fournisseurs doivent établir et maintenir leurs propres politiques pour interdire de donner et de recevoir des pots-de-vin et mettre en œuvre des processus pour assurer la conformité aux lois et règlements anticorruption.

### **Blanchiment d'argent et financement du terrorisme**

Les fournisseurs s'engagent à soutenir l'élimination du blanchiment d'argent lorsqu'il existe un risque identifiable et raisonnable de blanchiment d'argent découlant, directement ou indirectement, de l'extraction, du commerce, de la manipulation, du transport ou de l'exportation d'or.

Les fournisseurs ne doivent pas accepter sciemment des fonds provenant de sources ou d'activités illégales. Les fournisseurs s'engagent à se conformer pleinement à toutes les lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. En outre, les fournisseurs ne doivent pas faire affaire avec des parties qui pourraient être impliquées dans des activités terroristes ou qui les soutiennent.

### **Conflits d'intérêts**

Tout conflit d'intérêt réel ou perçu entre le fournisseur et la Société doit être immédiatement divulgué à la Société afin que des mesures appropriées puissent être prises pour atténuer les risques.

### **Cadeaux, divertissements et autres avantages**

Il est interdit aux fournisseurs de fournir ou d'offrir des cadeaux aux employés d'Eldorado qui pourraient influencer de manière inappropriée les décisions commerciales d'Eldorado ou lui faire obtenir un avantage indu. Les cadeaux, les repas, les occasions de divertissement, l'accueil et les déplacements qui sont somptueux, qui manquent de transparence ou qui semblent ne pas servir des fins légitimes peuvent être considérés comme des pots-de-vin, peuvent créer l'apparence d'un conflit d'intérêts ou peuvent être perçus comme une tentative d'influencer indûment la prise de décision.

Les marques de courtoisie professionnelles accordées aux employés d'Eldorado, le cas échéant, doivent être modestes et peu fréquentes. Les fournisseurs ne doivent rien donner pour obtenir un avantage commercial indu. Les fournisseurs ne peuvent en aucun cas offrir des espèces ou toute autre forme d'argent en guise de cadeau.

## Protection des renseignements personnels et sécurité des données

Eldorado croit en la nécessité de prendre des mesures pour protéger les renseignements personnels et la confidentialité des parties avec lesquelles elle entretient une relation commerciale. La société limite la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels ou confidentiels à ce qui est nécessaire pour des raisons commerciales, juridiques, liées à la sécurité, administratives ou contractuelles, et la collecte de ces renseignements personnels doit être effectuée par des moyens équitables et licites et, sauf si la loi le permet ou l'exige, avec le consentement de la personne auprès de laquelle les renseignements sont recueillis.

Eldorado exige des fournisseurs qu'ils garantissent l'exactitude des renseignements qu'ils fournissent, qu'ils protègent les renseignements confidentiels et personnels et qu'ils conservent les dossiers conformément aux lois locales. Les fournisseurs doivent, à tout moment, adhérer aux politiques, normes et procédures de la Société concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels. Les fournisseurs doivent également employer des mesures de sécurité suffisantes pour garantir la sécurité de ces renseignements personnels contre la perte ou le vol ainsi que l'accès, la divulgation, la reproduction, l'utilisation ou la modification non autorisés. Quoi qu'il en soit, les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables régissant la divulgation des renseignements personnels, y compris, mais sans s'y limiter, la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* du Canada, les lois provinciales sur la protection de la vie privée, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne et toute autre loi applicable sur la confidentialité et la sécurité des données.

## III. Droits de la personne et pratiques équitables en matière de travail

Eldorado s'attache à respecter les droits de la personne et à fournir de l'or provenant de sources responsables, comme le précisent sa [politique en matière de droits de la personne](#) et son système de gestion intégrée de la durabilité. Les fournisseurs doivent eux aussi adopter des pratiques rigoureuses en matière de droits de la personne et de travail équitable. En plus de se conformer à l'ensemble des lois et règlements relatifs aux droits de la personne et au travail qui s'appliquent à eux, les fournisseurs sont censés se conformer aux engagements énoncés dans la partie III de la politique en matière de droits de la personne d'Eldorado.

## IV. Environnement, santé et sécurité et collectivités

### Environnement

La Société s'est engagée à mener ses activités de manière à protéger l'environnement, à préserver les ressources et à assurer un développement durable, comme le précise sa [politique environnementale](#). Les fournisseurs sont censés se conformer à l'ensemble des lois et règlements locaux applicables, en conservant tous les permis et documents requis (et en les tenant à disposition pour inspection) et en se conformant aux principes suivants :

1. Gérer de manière sûre et responsable les matières dangereuses afin de protéger la santé humaine et l'environnement pendant le transport, le stockage, l'utilisation et l'élimination.
2. Recenser et évaluer les risques et les répercussions environnementaux de leurs activités et mettre en œuvre des mesures pour réduire au minimum leur incidence sur

l'environnement.

3. Fournir à leur personnel une formation, des équipements et des systèmes appropriés en matière d'environnement.

### **Santé et sécurité**

La Société s'efforce d'offrir un lieu de travail sûr et sain et s'engage à fournir un leadership et des ressources pour gérer les risques liés à la santé et à la sécurité, comme le précise sa [politique en matière de santé et de sécurité](#). Les fournisseurs doivent promouvoir les concepts de « sécurité d'abord » et de « zéro blessure » et s'efforcer de démontrer qu'il s'agit de concepts fondamentaux de leur culture de la sécurité à l'échelle de l'organisation et se conformer à toutes les normes de santé et de sécurité propres à chaque site mises en œuvre par la Société. Les fournisseurs doivent en outre respecter les engagements énoncés dans la partie III de la politique en matière de santé et de sécurité d'Eldorado.

### **Performance sociale**

Eldorado s'engage à travailler avec ses collectivités, dans un esprit de respect mutuel, afin de faire croître les économies locales et d'offrir des occasions durables, comme le précise sa [politique sur la performance sociale](#). Dans le cadre de leurs activités, les fournisseurs sont tenus d'adhérer aux engagements énoncés dans la partie III de la politique sur la performance sociale d'Eldorado. Les fournisseurs sont tenus de se conformer aux modalités de tout accord entre la Société et les peuples autochtones concernant la portée du travail effectué, et de suivre toute formation de sensibilisation culturelle qu'Eldorado pourrait exiger.

### **Un lieu de travail respectueux**

Eldorado s'engage à fournir un environnement de travail physiquement et psychologiquement sûr, où toutes les personnes sont traitées avec respect, décence et dignité, et où le harcèlement, la discrimination et la violence sur le lieu de travail sous toutes ses formes sont interdits, comme le précise sa [politique concernant le respect en milieu de travail](#). Dans le cadre de leurs activités, les fournisseurs sont tenus d'adhérer aux principes énoncés dans la politique concernant le respect en milieu de travail d'Eldorado.

## **V. Actifs de la société**

### **Utilisation des biens de la Société**

Les fournisseurs se voient confier la garde et l'utilisation des biens de la Société, en espérant qu'ils seront utilisés au profit de la Société et selon ses instructions. Les fournisseurs doivent protéger et utiliser de manière responsable les biens corporels et incorporels d'Eldorado, y compris les fournitures, les consommables, les équipements et la propriété intellectuelle, lorsqu'ils sont autorisés par la Société à utiliser ces biens.

Les fournisseurs ne peuvent pas obtenir, utiliser ou détourner les biens de la Société pour leur gain ou leur bénéfice, ou pour le gain ou le bénéfice de quelqu'un d'autre, ou pour nuire à quelqu'un. La Société ne tolérera aucun vol, quelles que soient les circonstances, et cherchera à faire appliquer toutes les mesures correctives dont elle dispose en cas de vol, y compris les mesures civiles et pénales, le cas échéant.

## Renseignements confidentiels

Dans le cadre de leur relation commerciale avec Eldorado, les fournisseurs peuvent se voir confier des renseignements confidentiels sur Eldorado et ses partenaires commerciaux. Les renseignements confidentiels sont la propriété d'Eldorado, ou celle de ses partenaires commerciaux. Il s'agit de renseignements qui ne sont pas légalement accessibles au public, tels que des renseignements ou des rapports techniques ou scientifiques, des plans ou des projections commerciaux ou de marketing, des revenus et d'autres données financières internes et renseignements sur le personnel et autres renseignements non publics.

Eldorado attend des fournisseurs qu'ils utilisent les renseignements confidentiels uniquement à des fins commerciales légitimes et non pour obtenir un gain personnel. Les fournisseurs ne peuvent pas communiquer des renseignements confidentiels à des tiers (y compris les propres entrepreneurs d'un fournisseur) à moins d'y être autorisés par Eldorado et doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger les renseignements confidentiels et empêcher la perte de confidentialité.

## Signaler des préoccupations ou des violations potentielles

Si un fournisseur a connaissance d'une violation potentielle du Code des fournisseurs ou d'une politique Eldorado connexe, il doit porter le problème à l'attention de la personne de la Société avec laquelle il fait affaire. Les préoccupations et les violations potentielles peuvent également être signalées de manière anonyme, en ligne ou par téléphone, auprès de l'organisme de dénonciation d'Eldorado, EthicsPoint, à l'adresse [www.eldorado.ethicspoint.com](http://www.eldorado.ethicspoint.com).

Les fournisseurs sont censés disposer d'un processus interne permettant de déposer des plaintes et de mener des enquêtes en cas de violation du présent Code des fournisseurs. Lorsque des plaintes sont déposées, les fournisseurs doivent enquêter rapidement. Les fournisseurs informeront rapidement Eldorado de toute enquête et lui feront part des résultats de celle-ci.

Le personnel d'Eldorado chargé de superviser les plaintes et les rapports et d'y répondre enquêtera sur toute violation signalée et déterminera la réponse appropriée, y compris des mesures correctives et préventives si nécessaire.

Eldorado maintiendra la confidentialité dans la mesure du possible et ne tolérera aucune rétribution ou mesure de représailles à l'encontre d'une personne qui a, de bonne foi, demandé des conseils ou signalé un comportement douteux ou une violation possible du Code des fournisseurs. Inversement, le fait de signaler une violation du Code des fournisseurs en sachant qu'elle est fautive ou inexacte peut également entraîner une mesure corrective pouvant aller jusqu'à la résiliation de la relation commerciale avec Eldorado.

Si les fournisseurs ont des doutes sur la marche à suivre indiquée dans une situation particulière, ils doivent demander conseil au groupe des Affaires juridiques et de la conformité d'Eldorado à l'adresse [compliance@eldoradogold.com](mailto:compliance@eldoradogold.com).

## VI. Surveillance et non-conformité

Selon leur relation contractuelle avec Eldorado, les fournisseurs doivent soit remplir les documents de préqualification incluant le Code des fournisseurs, soit signer un contrat avec la Société qui intègre le Code des fournisseurs. Eldorado déterminera la fréquence de la certification, le cas échéant. En adhérant au Code des fournisseurs, un fournisseur accepte de

répondre aux attentes et aux normes décrites dans le présent document. Si la violation ne peut pas être corrigée ou si le fournisseur ne veut pas corriger les lacunes constatées ou ses valeurs ne cadrent pas avec les valeurs d'Eldorado, alors Eldorado peut prendre des mesures correctives, pouvant aller jusqu'à la résiliation de la relation commerciale avec Eldorado.

## VII. Orientation et formation

Les fournisseurs sont censés demander conseil dans tous les cas où il y a une question ou une préoccupation concernant le respect de la lettre ou de l'esprit du Code des fournisseurs ou de toute loi applicable.

Les fournisseurs doivent s'assurer que leurs employés et sous-traitants travaillant sur des questions ou des projets d'Eldorado comprennent et respectent le contenu du Code des fournisseurs, les lois et règlements applicables et les normes généralement reconnues.

Une formation et des conseils peuvent être fournis par Eldorado aux fournisseurs pour s'assurer que l'intention et les mesures attendues telles qu'elles sont énoncées dans le Code des fournisseurs sont bien comprises.

## VIII. Personnes-ressources

Le groupe des affaires juridiques et de la conformité d'Eldorado est responsable de l'établissement et du maintien du présent Code des fournisseurs. On peut communiquer avec lui à l'adresse [compliance@eldoradogold.com](mailto:compliance@eldoradogold.com).

## IX. Contrôle du document

Version	Auteur	Approbation	Date de l'approbation
1.0	Frank Herbert	George Burns	April 5, 2023

**RECONNAISSANCE ET RESPECT DU CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS  
D'ELDORADO**

Fournisseur : \_\_\_\_\_

Nom du signataire autorisé : \_\_\_\_\_

Le fournisseur reconnaît par la présente avoir reçu une copie du Code de conduite des fournisseurs d'Eldorado Gold Corporation, et d'avoir lu et compris celui-ci, et s'engage par la présente à en respecter les dispositions, à promouvoir les mesures, objectifs et principes qui y sont énoncés et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer son application.

Le fournisseur convient qu'il lui incombe de signaler toute préoccupation concernant une violation potentielle du Code de conduite des fournisseurs.

Le fournisseur s'engage à démontrer qu'il respecte le présent Code de conduite des fournisseurs à la demande d'Eldorado Gold Corporation. Eldorado se réserve le droit de vérifier le respect de ce Code des fournisseurs, y compris par des visites et des inspections sur place par le personnel d'Eldorado ou des mandataires désignés. Le fournisseur accepte de fournir, sur demande, des copies des documents dont Eldorado pourrait avoir besoin pour vérifier le respect du présent Code de conduite des fournisseurs. Le fournisseur accepte de rapporter à Eldorado toute enquête sur des violations potentielles du présent Code de conduite des fournisseurs et les résultats de ces enquêtes.

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_



**eldorado gold**  
Québec

---

# Annexe A

## **Annexe A**

### **I. Sans fumée, sans alcool et sans drogues**

Les sites d'Eldorado sont sans fumée, sans alcool et sans drogues. Les fournisseurs doivent appliquer une politique de tolérance zéro en matière de fumée, d'alcool et de drogues avec leur personnel lorsque celui-ci se trouve sur un site d'Eldorado.

### **II. Les annonces publiques, photos et logos**

Les fournisseurs ne doivent pas publier un communiqué de presse ou un autre type de publication avec le nom ou le logo d'Eldorado sans une autorisation officielle d'Eldorado. Les fournisseurs ne doivent pas publier de photos de biens et de services prises sur le site d'Eldorado sans une autorisation officielle d'Eldorado.